PROJET D'ACCUEIL
Petite Crèche de Vineuil

INTRODUCTION

La petite crèche associe différentes formules d'accueil (régulier, occasionnel ou d'urgences) au sein d'un même établissement.
Elle s'inscrit dans le cadre des décrets 2000, 2007, 2010, 2021 et dans les orientations de la C.N.A.F.

La petite crèche a pour objectif d'accueillir des enfants dans un cadre collectif et d'apporter aux parents une offre d'accueil souple permettant des prises en charge ponctuelles adaptées aux demandes spécifiques des parents.
Cette organisation a pour effet d'optimiser l'offre d'accueil et les prestations qui de ce fait s'adaptent en fonction de l'âge et du besoin des enfants.
La structure accueille les enfants d'un âge minimum de 2 mois et demi jusqu'au jour de leur 4 ans. La capacité est de 18 enfants qui se répartissent comme tel :

- 15 places à la journée de 8h à 18h,
- 3 places les matins et après-midis (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 8h à 11h30 et 14h à 18h.

Tous les enfants dont ceux porteurs de handicap ou de maladie chronique compatible peuvent également être intégré Les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique sont accueillis selon les conditions définies par le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi entre le référent santé et accueil inclusif, les parents et la responsable de la crèche.
L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité et ne pas nécessiter l'intervention exclusive d'un membre du personnel de la structure.
Aucun soin spécifique ne peut être prodigué. Tout appareillage éventuel doit être homologué pour être utilisé dans les locaux.

I / PRESTATIONS D'ACCUEIL

La capacité est de 18 enfants qui se répartissent comme tel :

L'accueil régulier :

- 15 places à la journée de 8h à 18h,
- 3 places les matins et après-midis (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 8h à 11h30 et 14h à 18h.

L'accueil occasionnel

la crèche dispose de 3 places pour un accueil à l'heure.

L'accueil exceptionnel

Tous les jours, 1 place d'urgence est réservée pour répondre aux demandes particulières.

II / MISSIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS

A / L'accueil

Lors de l'inscription obligatoire, la responsable fait la présentation des locaux, présente l'équipe aux familles, donne le règlement intérieur, le livret d'accueil et répond aux questions.

La responsable souligne l'importance de la période d'adaptation qui permettra à l'enfant et à sa famille de se préparer à une séparation en douceur selon son rythme et d'amener l'enfant à prendre confiance en lui et de lui donner envie de rester.

Une personne de référence se charge de la période d'adaptation et par la suite de l'ensemble des soins de l'enfant pour sa sécurité affective.
L'enfant garde auprès de lui son objet transitionnel qu'il affectionne (doudou, tétine, tissu, peluche…), la structure bénéficie d'un aménagement par coin avec les jeux à disposition, les bébés ont un espace fermé et aménagé pour eux.

Confié par ses parents, l'enfant doit se sentir en confiance avec le professionnel (grâce au doudou, câlins) qui répond à ses besoins fondamentaux biologiques (repas, changes, sommeil) affectifs et relationnels (regards, gestes, paroles), d'éveil (jeux) et son respect.

Les professionnels de la petite crèche ont des missions éducatives, pédagogiques avec accompagnement et conseils aux parents en veillant à se rendre disponible et agréable.

C'est en individualisant l'accueil et la relation avec l'enfant et ses parents (informer de manière personnelle, recueillir les informations, sécuriser) que l'enfant prend ses repères pour s'épanouir avec les autres enfants.

La disponibilité des professionnels à l'accueil avec une écoute attentive des parents est une mission prioritaire.
La relation entre les parents et les professionnels se construit chaque jour grâce aux échanges des accueils du matin et du soir, sur ce que vit l'enfant au quotidien, ses émotions, les relations qu'il crée autour de lui, ses progrès. Le parent entre dans la salle d'accueil pour permettre un passage de « relai » avec le professionnel plus sécurisant pour l'enfant.

Pour les tout-petits, il peut être notés sur un cahier de liaison le régime alimentaire, le rythme éveil/sommeil mais aussi des informations spécifiques.

Le professionnel doit s'attacher à faire valoir tous les aspects positifs liés à la vie de l'enfant dans l'établissement – lieu de socialisation et permettre d'acquérir son autonomie.
Les parents doivent être valorisés et accompagnés dans leur fonction parentale.
Une réunion d'information est organisée en début d'année pour parler du rôle et de la place du professionnel.
La structure accueille des stagiaires en cours de formation AP, EJE ou autre.

B / L'espace de vie

- Des bébés (2 mois et demi / 9 mois)

Fonctionnement :

L'effectif pour la « section bébés » ne dépasse pas 5 enfants car il y a une seule personne de référence pour l'année scolaire.
Un « espace bébés » fermé aux grands, mais accessible par le regard est aménagé de jeux de découvertes (matières, sons,…)
L'enfant est laissé sur le dos et n'est jamais installé assis tant qu'il ne peut le faire par lui-même.
Au fur et à mesure de son développement, il apprend en « les laissant faire seul », à se retourner, à changer de position, à attraper un jouet, à découvrir les « copains » autour de lui….
Le professionnel stimule les sens de l'enfant, reste dans l'échange verbal et visuel, adapte chaque geste de part ses observations et respecte le rythme biologique de chaque bébé.
Chaque espace a sa fonction, l'idée est que l'enfant ait ses repères :

- les biberons sont pris dans les bras dans l'espace bébé jusqu'à ce qu'il passe sur les genoux ou dans la chaise haute dans l'espace repas, quand l'alimentation se diversifie,

- Des moyens / grands

Fonctionnement :

L'aménagement en coins permet à chaque enfant de découvrir chaque espace et d'être « acteur » de ses jeux.
Des coins permanents sont proposés : bibliothèque, cachette, dînette, poupée, piscine à balles, camions, ferme et animaux, activités motrices…
Pour un bon fonctionnement et un respect de chacun, la mise en place de règles de vie est nécessaire.
Les pochettes à doudou restent à disposition de l'enfant.
Pour amener l'enfant à prendre du plaisir, des activités sont proposées à des moments dirigés ponctuels comme : - motricité

- musicales (moment de chansons, comptine ou musical)
- encastrement, enfilage
- dessins, collage, peinture
- maquillage
- transvasement, pâte à modeler, à sel…
- jeux d'eaux
- et selon les saisons et fêtes.

Un espace extérieur clôturé et aménagé avec toboggan, bac à sable, maisonnette, balançoire est exploité tous les jours sauf par mauvais temps.
Les enfants disposent aussi de vélos, quads, motos, draisiennes ballons pour diversifier les jeux.

L'équipe reste à l'écoute, observe l'enfant, l'aide dans ses choix dans le souci de répondre au plus près aux besoins de chaque enfant. Le but est d'aider l'enfant à mieux vivre en collectivité et l'amener à être autonome.
Pour les enfants qui ont une autonomie relative, (la marche n'est que partiellement acquise) ils se déplacent le plus souvent à quatre pattes et explorent leur environnement dans la grande salle de jeux – (ils essaient de se mettre debout, de grimper, et vident les caisses de jeux) Le personnel est attentif pour leur sécurité avec la cohabitation des plus grands sachant qu'un petit espace reste privilégié pour eux.

Plus il y a individualisation, plus on sécurise l'enfant et plus on favorise son autonomie.
L'organisation des locaux et des espaces permet d'individualiser, de sécuriser et de favoriser l'autonomie des enfants.
La salle dite « des grands » est accessible aux enfants vers 2 ans, lorsqu'ils ont commencé à découvrir et porter intérêt aux jeux symboliques (poupées, dinette, docteur…), jouer avec un copain, se raconter des histoires.
Cette salle permet de séparer le groupe moyens /grands pour les repas et la sieste.
L'activité libre est favorisée et aucune activité n'est obligatoire.
Sachant qu'à certains moments de la journée des activités sont proposées, les enfants sont séparés en petits groupes par espace. Les productions (dessins, peinture) décorent la structure.
Des activités spécifiques ponctuent les saisons et les fêtes de l'année.
Un espace intérieur (piscine à balles, toboggan, parcours) est prévu pour les activités motrices.
Dès que possible, les enfants peuvent bénéficier de tout l'aménagement extérieur.

- 1) les repas

Vers 11 h 15 après le départ des enfants du matin

Le repas est facteur de socialisation. C'est un moment convivial, de détente et d'échange, le personnel est attentif à l'appétit de l'enfant, de ses choix tout en faisant respecter les règles de vie.
Il y a deux groupes, les grands prennent leur repas dans la salle des d'activité, les moyens dans la salle d'accueil. Chaque enfant a sa place pour permettre d'être reconnu au sein du groupe et pour éviter les conflits.
Un passage au lavabo pour le lavage des mains est proposé avant chaque repas
Les repas sont fournis par le restaurant scolaire en liaison chaude et froide.
Les repas sont présentés en plateau individuel avec son menu complet et de ce fait l'enfant mange comme il le veut. Ses choix sont respectés.
Parfois l'aide de l'adulte est encore nécessaire ainsi qu'une attention particulière dans la phase d'opposition et de refus systématique.
L'apprentissage à la cuillère se fait en douceur pour ensuite permettre à l'enfant de manger seul et ensuite se débarbouiller seul avec le gant afin d'être autonome.
C'est aussi un moment clé qui permet à l'enfant de mieux vivre en collectivité en l'amenant à apprécier chaque goût (sucré, salé), dans le respect des autres enfants et de la nourriture.

- 2) le sommeil

Il y a un respect du rythme individuel du sommeil.
Le coucher est organisé vers 12h30, après le déjeuner et le passage aux sanitaires ou le change pour les petits.
Deux dortoirs séparent le groupe. Un lit est attribué à chaque enfant et placé au même endroit pour le sécuriser et garder ses repères.
L'endormissement est favorisé par un environnement calme, avec le respect des rituels et en possession des objets transitionnels et personnels (gigoteuse, doudou, tétine…).
Un professionnel assure la sécurité affective et physique en restant dans chacun des dortoirs en permanence.
Si un enfant ne veut pas dormir, il sera tout de suite rassuré par l'équipe pour lui garantir un moment de calme et sortir du dortoir par la suite.
Le besoin de sommeil pour chaque enfant est différent, nous prenons le soin de l'observer et nous en tenons compte.
Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté et dès son réveil, il peut sortir du dortoir sans faire de bruit pour respecter ceux qui dorment encore.
Il est accompagné dans la salle de bain pour s'habiller. Après un passage aux toilettes ou change de la couche si nécessitée. L'enfant peut ensuite retrouver l'espace jeux.

- 3) la propreté

Les toilettes ou le pot seront proposés individuellement dans le respect du rythme d'acquisition du contrôle des sphincters de l'enfant. Néanmoins, après le repas et la sieste, les enfants sont conviés à un passage aux toilettes. Ce rituel est un moyen de les accompagner vers cette acquisition.
Le pot ne sera pas proposé à l'enfant avant 18 mois pour des raisons d'immaturité physiologique et selon le développement et la maturité de l'enfant.
Celui-ci doit pouvoir aller seul aux toilettes quand il en ressent le besoin.
Lorsque l'enfant porte encore des couches, il est changé après le repas et la sieste.
Pour les plus grands (+ de 2 ans), l'enfant est changé debout pour lui permettre d'être acteur du soin en participant à l'habillage et déshabillage.
Pour les enfants qui se déplacent, des escaliers permettent de monter seul sur la table de change (avec surveillance d'un adulte).

- 4) la relation avec l'adulte

Le développement de l'enfant nécessite un environnement adapté qui lui permet de jouer, de découvrir, de s'éveiller afin de faire toutes les expériences nécessaires.
Les professionnels lui portent en permanence une attention sécurisante et encourageante.
Les consignes ou les échanges avec un enfant ou un petit groupe se font dans le respect et le calme.
Chaque enfant est encouragé à devenir autonome dans un contexte adapté à ses possibilités.
L'enfant chemine à son propre rythme en utilisant l'espace et les jeux mis à sa disposition.
Ainsi l'enfant prend ses repères pour vivre en confiance au multi-accueil et trouve du plaisir à venir et à partager la compagnie des autres.

- 5) les activités et animations

Diverses activités d'éveil, de psychomotricité et sensoriels sont proposées chaque jour. Pendant les jeux, sous l'attention permanente des professionnels, les enfants font leur expérimentation en toute spontanéité dans un objectif de créativité.
Le jeu occupe une place prépondérante dans le développement cognitif et affectif de l'enfant. Il est pour lui un des moyens de se découvrir et de mieux connaître le monde qui l'entoure.
Une animatrice de la bibliothèque vient 1 fois par mois dans la structure ; les livres sont découverts lors de chaque séance. Hormis le plaisir de la lecture et l'histoire, le but est de se familiariser aux livres et de sensibiliser l'enfant au goût de la lecture et du livre.
Un musicien vient 1 fois par mois avec différents instruments de musique.
En juin, une sortie aux écoles maternelles est organisée pour permettre aux enfants de découvrir les lieux avec une référente de la petite crèche.
Un goûter de fin d'année est proposé aux parents. C'est un moment collectif de rencontre pour les parents.

III / L EQUIPE

La relation à chaque enfant se construit grâce au temps d'adaptation. Une attention particulière sur cette période permet au trio « parent / enfant / et personne référente » de faire connaissance en douceur pour que l'enfant se sente en sécurité.
La relation aux parents se construit pendant les temps d'accueil du matin et du soir. Nous sommes parfois amenés à partager nos observations avec les parents sur des comportements des enfants qui suscitent des interrogations. Nous veillons à ne pas dépasser notre mode d'action et nos compétences. Une orientation peut être proposée.

L'équipe se compose d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, et d'agents titulaire du CAP petite enfance en respectant les proportions (40%, 60%) comme prévu dans la règlementation.
Une fois par mois, l'équipe pédagogique se rencontre pour échanger sur les points d'organisation et d'actions professionnelles.
Tous les professionnels de l'équipe ont travaillé sur l'élaboration de ce projet et contribuent à la mise en œuvre de celui-ci. Chaque année, une journée pédagogique est mise en place pour le faire évoluer et réfléchir sur d'autres thèmes.
Des formations spécifiques sont proposées au personnel chaque année dans le cadre du plan de formation continue.
Pour accompagner l'équipe, des analyses des pratiques sont organisées tout au long de l'année (encadrées par un professionnel compétent).

CONCLUSION

Le travail mené au sein de la structure émane d'un travail d'équipe régulièrement réinterrogé et réamélioré.
L'accueil des enfants de la structure se met en place à partir d'une notion que nous apparaît essentielle, son intérêt dans le respect de ses besoins et de son épanouissement. Ceci doit se faire en tenant compte au mieux des attentes des parents et de leur questionnement.

MULTI ACCUEIL
26 rue Paul Verlaine
41350 Vineuil
02-54-50-04-85

multi-accueil@vineuil41.fr